

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2026 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME JOSÉE PERRIER, MME CHANTAL VAILLANCOURT, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME CINDY GERMAIN, M. PATRICK THIFAUT ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2026-06-274
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

De modifier l'ordre du jour par l'ajout des sujets suivants, considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision et renoncent au délai de 72 heures prévu à la Loi:

- 9.17 Transaction quittance – Dossier 700-22-043491-215
- 11.3 Transaction quittance – Entente de terminaison d'emploi (TAT 1366133)

De modifier le libellé du sujet suivant:

- 12.1 Comités et commissions du conseil – Nomination des membres citoyens.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2026-06-275
SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1446-005

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1446-005 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1446-005, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2026-06-276

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 550, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE I-2 526 - DOSSIER 2604-DM-536

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud sur le lot 6 486 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 526.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'identification du bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud sur une enseigne détachée, en plus de l'identification murale existante, représentant une dérogation à l'article 240 du Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant, puisqu'en cas de refus, l'immeuble serait plus difficilement repérable par les automobilistes, ce qui pourrait nuire à son accessibilité et aux activités qui s'y déroulent;
- la dérogation est considérée comme ayant un caractère mineur;
- une demande de concept d'affichage a été déposée et est en lien avec la présente demande de dérogation;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2026-06-277

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 20 810, CHEMIN DE LA CÔTE NORD - ZONE I-2 481 - DOSSIER 2508-DM-523

Le conseiller Daniel Kaeser, président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel à être érigé au 20 810, chemin de la Côte Nord sur le lot 6 557 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 30,5 mètres la largeur de l'entrée charretière du côté droit du projet à être érigé au 20 810, chemin de la Côte Nord, représentant une dérogation de 16,5 mètres, soit 117,86 % supérieure à la largeur maximale de 14 mètres prescrite à l'article 167 du Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant, puisqu'en cas de refus, les exigences du ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) ne seraient pas respectées et le projet ne pourrait pas être réalisé;
- la dérogation est considérée comme ayant un caractère mineur;
- une demande de concept d'affichage a été déposée et est en lien avec la présente demande de dérogation;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

2026-06-278

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 tel que soumis.

Adoptée

2026-06-279
RÈGLEMENT RV-1497-12 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mai 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1497-12 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2026-06-280
RÈGLEMENT RV-1566-3 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mai 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1566-3 modifiant l'article 84 du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie.

Adoptée

2026-06-281
RÈGLEMENT RV-1650-6 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mai 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'adopter le Règlement RV-1650-6 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2026-06-282
RÈGLEMENT RV-1800 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 mai 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1800 sur les soupapes de sûreté.

Adoptée

2026-06-283
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-010 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-010 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme concernant les zones tampons.

Adoptée

2026-06-284
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-097 - ADOPTION

ATTENDU que le Règlement RV-1441 sur le zonage doit être modifié afin d'assurer sa conformité au Plan d'urbanisme modifié par le Règlement RV-1440-010 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme concernant les zones tampons;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-097 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage concernant les zones tampons.

Adoptée

2026-06-285

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-095 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-095 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2026-06-286

PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-096 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-096 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2026-06-287

RÈGLEMENT RV-1355-2-21 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Chantal Vaillancourt donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-21 modifiant les articles 15.1 et 15.2 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-288

RÈGLEMENT RV-1366-11 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-11 modifiant l'article 11 du Règlement RV-1366 relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-289

RÈGLEMENT RV-1440-010 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1440-010 modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme concernant les zones tampons.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-290

RÈGLEMENT RV-1441-097 - AVIS DE MOTION DÉTAILLÉ ET DÉPÔT

La conseillère Cindy Germain donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-097 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage concernant les zones tampons, par la modification de l'article 290.

La précision suivante relative à l'aménagement d'un espace tampon est apportée :

Tout espace tampon doit être aménagé ou revu lors de toute nouvelle occupation du sol, toute construction, modification ou agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire, tout aménagement, modification ou agrandissement d'une aire de stationnement, tout aménagement, modification ou agrandissement d'une aire d'entreposage ou tout changement d'usage pour un usage appartenant à une autre classe ou un autre groupe d'usage.

De plus, le règlement prévoit l'assujettissement des zones I-2 526 et I-3 482 à l'obligation d'aménagement d'un espace tampon le long de la limite de propriété bordant le territoire de Mirabel.

Finalement, les exigences suivantes d'aménagement d'une zone tampon sont ajoutées:

2.2° nonobstant le paragraphe précédent, être d'une largeur minimale de 15 mètres dans le cas de la zone I-2 526;

3.1° être aménagée de façon à assurer un écran visuel d'une hauteur minimale de 2,5 mètres tout au long des saisons;

3.2° être aménagée d'une combinaison d'arbres, d'arbustes et de végétaux assurant un écran opaque tout au long des saisons;

3.3° être aménagée d'une clôture non ajourée, conformément aux dispositions prévues à la section II du Chapitre IX du présent règlement.

Le plan de zonage ainsi que les grilles des usages et normes des zones I-2 526 et I-3 482 sont modifiés en conséquence.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-291

RÈGLEMENT RV-1445-001 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1445-001 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1445 sur le comité consultatif d'urbanisme et de toponymie.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-292

RÈGLEMENT RV-1446-005 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1446-005 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-293

RÈGLEMENT RV-1789-2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1789-2 modifiant l'article 67 du Règlement RV-1789 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2026.

Le projet de règlement est déposé.

2026-06-294

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 25 au 28 mai 2026 sur le Règlement RV-1796 sur la réserve financière pour l'environnement, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

2026-06-295

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 avril au 7 mai 2026.

Adoptée

2026-06-296
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AVRIL 2026

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026 montrant un total des activités de 11 524 787,65 \$.

Adoptée

2026-06-297
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 29 avril 2026 et révisée par le Service des finances le 6 mai 2026, montrant un montant payable total de 499 136,69 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-06-298
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 6 mai 2026 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 59 158,28 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-06-299
APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – COÛTS EXCEPTIONNELS LIÉS À LA GRATUITÉ DE L'ÉCOCENTRE LORS DES PLUIES DE JUILLET 2025

ATTENDU QUE les fortes pluies survenues en juillet 2025 ont causé des dommages importants à plusieurs propriétés sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens sinistrés ont dû disposer rapidement de matériaux, débris et résidus à la suite des travaux de nettoyage et de remise en état;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé, de façon exceptionnelle, l'accès gratuit à l'écocentre pour les citoyens touchés par ces événements;

ATTENDU QUE cette mesure de soutien a entraîné une augmentation importante des volumes de matières reçues ainsi que des coûts supplémentaires de transport, de traitement et d'opération;

ATTENDU QUE ces dépenses exceptionnelles n'étaient pas prévues au budget municipal 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approprier à la réserve financière pour le service de collecte des matières résiduelles la somme de 18 862 \$ afin de couvrir les dépenses additionnelles découlant de la gratuité des services de l'écocentre accordée aux citoyens sinistrés lors des pluies de juillet 2025.

Adoptée

2026-06-300

APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRIBUTION DE LAVILLE AU TRAVAUX DE LA STATION DE PURIFICATION D'EAU DE SAINTE-THÉRÈSE - RÈGLEMENT RV-1712

ATTENDU le Règlement RV-1712 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et à son financement par emprunt, en vigueur en date du 9 novembre 2022;

ATTENDU l'emprunt de 1 328 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 octobre 2022;

ATTENDU la réalisation de travaux à la station de purification conformément au Règlement 1327 N. S. relatifs à des travaux de mise à niveau des filtres 3, 4, 5 et 6 et travaux de fourniture et d'installation d'une sixième pompe de distribution à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse, située au 111, boulevard du Curé-Labelle, à Rosemère au montant de 4 486 400 \$, amorti sur une période de 20 ans pour en payer le coût;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand doit assumer des coûts liés à ces travaux conformément aux ententes intermunicipales en vigueur qui s'élève à 1 911 283 \$;

ATTENDU les besoins financiers au service de l'administration pour acquitter la facture 2026-000059 qui s'élèvent à 749 069, 67 \$;

ATTENDU que le solde réel disponible au règlement d'emprunt RV-1712 est de 302 207,25 \$;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'augmenter de 446 863 \$ le montant prévu au Règlement RV-1712 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et

à son financement par emprunt, passant d'un total de 1 328 000 \$ à 1 774 863 \$, afin de compléter le financement requis pour le paiement de la facture 2026-000059 relative aux travaux effectués à la station de purification dans le cadre du Règlement 1327 N.S. de la Ville de Sainte-Thérèse,

D'approprier un montant de 446 863 \$ au surplus libre accumulé à cette fin.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2026-06-301

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt des états financiers consolidés de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Adoptée

2026-06-302

POLITIQUE D'ACHAT MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'approuver la mise à jour de la Politique d'achat afin d'harmoniser ses dispositions avec celles de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, C. C65.01), entrée en vigueur le 1er avril 2026.

Adoptée

2026-06-303

OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UN PORTE-OUTILS COMPACT SUR CHENILLES À POSITIONNEMENT DEBOUT - CONTRAT 2026-2444

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'un porte-outils compact sur chenilles à positionnement debout;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 mai 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'accepter l'offre de Cloutier Pro mini moteur au montant de 54 095,74 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'acquisition d'un porte-outils compact sur chenilles à positionnement debout - Contrat 2026-2444.

Adoptée

Monsieur Daniel Kaeser dénonce être en conflit d'intérêt et déclare que par souci de transparence, il ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour.

2026-06-304

OFFRE DE SERVICES - SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LES ACTIVITÉS DE CAMPS DE JOUR - 23 JUIN AU 21 AOÛT 2026 - CONTRAT 2026-2458

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de service de transport par autobus pour les activités de camps de jour pour la période du 23 juin au 21 août 2026;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 26 mai 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Robert Paquette Autobus inc. au montant de 59 114,49 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de service de transport par autobus pour les activités de camps de jour pour la période du 23 juin au 21 août 2026 - Contrat 2026-2458.

Adoptée

2026-06-305

OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION, DU REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU SYSTÈME DE DÉSHYDRATATION DES BOUES - CONTRAT 2026-2478

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration, du remplacement du dégrilleur et du système de déshydratation des boues;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 6 mai 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'offre de Enviroc / 9139-6903 Québec inc. au montant de 64 759,67 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux d'agrandissement de l'usine d'épuration, du remplacement du dégrilleur et du système de déshydratation des boues - Contrat 2026-2478.

Adoptée

2026-06-306

OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AJOUT D'UNE GÉNÉRATRICE À L'USINE D'ÉPURATION - CONTRAT 2026-2483

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'ajout d'une génératrice à l'usine d'épuration;

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 26 mai 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter l'offre de Les Services EXP inc. au montant de 68 870,03 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'ajout d'une génératrice à l'usine d'épuration - Contrat 2026-2483.

Adoptée

2026-06-307

PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT OU D'UN PROCESSUS D'HOMOLOGATION OU DE QUALIFICATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (RLRQ, c. C-65.01), des modifications doivent être apportées à la Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN

APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver la mise à jour de la Procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'attribution d'un contrat ou d'un processus d'homologation ou de qualification.

Adoptée

2026-06-308

MANDAT AUX PROCUREURS - DOSSIERS DE RECOUVREMENT POUR FACTURES IMPAYÉES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De mandater le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans ces dossiers.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-309

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SOCCER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE CLUB DE SOCCER DE LA SEIGNEURIE - SAISONS 2025 À 2030.

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente intermunicipale avec le Club de soccer de la Seigneurie, ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du soccer sur les territoires des villes de Boisbriand, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide pour les saisons 2025 à 2030.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-310

TRAVAUX DE RELOCALISATION D'UN FOSSÉ MUNICIPAL SITUÉ SUR LE LOT 2 873 750 (3720, LA VÉRENDRYE) - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC KAESER COMPRESSEURS CANADA INC.

ATTENDU que le projet de travaux de relocalisation d'un fossé municipal sur le lot 2 873 750 du cadastre du Québec (3720, La Vérendrye), tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'autoriser la signature d'une entente avec Kaeser compresseurs Canada inc., représenté par Syscomax inc, pour des travaux de relocalisation d'un fossé municipal sur le lot 2 873 750 du cadastre du Québec (3720, La Vérendrye), conformément au Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

De s'engager à prendre possession des infrastructures d'égout pluvial suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-311

PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS DION – MAINLEVÉE PARTIELLE D'HYPOTHÈQUE - LOTS 6 707 410 ET 6 707 411

ATTENDU la signature d'un acte de garantie hypothécaire immobilière reçu par Me Mélissa Poirier le 9 décembre 2021, inscrit au Registre foncier sous le numéro 26 890 597, pour garantir les engagements du promoteur dans la réalisation des phases II et III du projet de développement Les Boisés Dion;

ATTENDU la demande du promoteur d'accorder mainlevée des droits hypothécaires de la Ville sur certains lots du cadastre du Québec afin de pouvoir vendre lesdits lots, à savoir :

- Lot 6 707 410;
- Lot 6 707 411.

ATTENDU que la mainlevée partielle ne réduira pas les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés à sa garantie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'accorder mainlevée partielle de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte de garantie hypothécaire, reçu par Me Mélissa POIRIER, notaire, le 9 décembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 26 890 597, mais dans la seule mesure où sont visés les immeubles connus comme étant les lots 6 707 410 et 6 707 411 du cadastre du Québec.

De réserver les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés par la garantie hypothécaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-312

ADOPTION DE LA DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BOISBRIAND À ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Boisbriand reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De s'engager à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

De s'engager à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

D'approuver le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autoriser le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée

2026-06-313

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - ADOPTION DU BILAN 2025 ET PLAN D'ACTION 2026

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le bilan 2025 et le plan d'action 2026 à l'égard de l'intégration des personnes handicapées, en conformité avec l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

2026-06-314

AVIS D'INTENTION POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND ET DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite accroître sa rapidité d'intervention et son efficience en matière de réponse lors de situations médicales d'urgence vitales nécessitant l'attente de l'arrivée de techniciens ambulanciers;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposée par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant le territoire de la Ville de Boisbriand et plus spécifiquement des modalités d'application relatives à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la Ville de Boisbriand s'engage à finaliser l'étude de faisabilité quant au maintien d'un service de premiers répondants dont, notamment, les éléments en lien avec les ressources humaines, matérielles et financières mentionnées dans le Guide relatif au financement de l'implantation ou du maintien d'un service de premiers répondants;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a pris connaissance des exigences et critères contenus dans le Guide relatif au financement de l'implantation ou du maintien d'un service de premiers répondants;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver l'avis d'intention de maintenir un service de premiers répondants sur son territoire et sur le territoire de la Ville de Rosemère.

De mandater le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, monsieur Claude Prévost, à titre de responsable de l'entente visant le maintien d'un service de premiers répondants sur son territoire et sur le territoire de la Ville de Rosemère.

De mandater la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Boisbriand, l'entente avec Santé Québec visant le maintien d'un service de premiers répondants sur son territoire ainsi que le formulaire de demande de soutien financier qui lui est liée.

Adoptée

2026-06-315

ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE – PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ISSUS DES PLANS CLIMATS (ATCL - VOLET 2)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'est vu octroyer une aide financière d'un montant maximal de 3 326 455 \$ dans le cadre de l'appel de programmation no.2 du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale (ci-après nommé ATCL);

ATTENDU QUE cette aide financière devra être répartie aux municipalités concernées (locales et régionale), selon les projets et leurs coûts associés listés dans le tableau suivant;

No du projet	Titre du projet	Coûts admissibles (sans taxes)	Contribution ATCL maximale
730-002-001	Stratégie écofiscale de soutien à la transition climatique – initiative territoriale en fiscalité climatique_MRC	339 514 \$	285 050.20 \$
730-002-002	Élaboration d'un plan de communication spécifique aux changements climatiques (phase 1)_MRC	286 569 \$	236 259.20 \$
730-002-003	Acquisition de connaissances techniques et préparatoires à la mise en place d'un cadre incitatif de gestion des eaux pluviales et de verdissement - secteur ICI_BLV	400 396 \$	335 998.80 \$
730-002-004	Développement d'outils de sensibilisation et accompagnement des citoyens au verdissement urbain_BLV	568 181 \$	475 492.80 \$
730-002-005	Étude des vulnérabilités et des solutions d'adaptation aux inondations pluviales_BBD	1 045 563 \$	888 597.40 \$
730-002-006	Étude de faisabilité et de contraintes pour la rétention pluviale de trois sites avec des ouvrages végétalisés_BDF	276 391 \$	233 386.80 \$
730-002-007	Programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires vulnérables aux inondations pluviales afin d'en diminuer les risques_LOR	427 906 \$	363 666.80 \$
730-002-008	Étude du bassin versant nord et des eaux pluviales de la Ville de Lorraine_LOR	424 050 \$	360 015.00 \$
730-002-009	Stratégie de communication pour favoriser l'acceptabilité sociale des infrastructures vertes_ROS	140 000 \$	116 988.00 \$
730-002-013	Planification et élaboration de la programmation de projets 2026_MRC	7 500 \$	6 000.00 \$
730-002-014	Soutien à la coordination des projets municipaux du Plan climat_MRC	31 250 \$	25 000.00 \$

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette aide financière, la ville de Boisbriand doit signer une convention de financement établissant les droits et les obligations de la ville de Boisbriand et de la MRC relativement à chacun des projets;

ATTENDU QUE la ville de Boisbriand a reçu un premier projet de convention de financement le 28 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver le projet de convention d'aide financière à conclure entre la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Boisbriand, dans le cadre du programme ATCL volet 2.

D'autoriser le directeur général, à signer, pour et au nom de la ville de Boisbriand ladite convention d'aide financière relative à l'octroi d'un montant maximal de 888 597,40 \$ dans le cadre du programme ATCL volet 2.

D'autoriser, le cas échéant, l'exécution du projet sur son terrain et s'engage, pour une période minimale de dix (10) ans suivant la date de fin des travaux pour ce projet, à conserver, exploiter, utiliser et entretenir l'infrastructure, l'aménagement ou l'équipement subventionné aux fins pour lesquelles il a fait l'objet de l'aide financière et à appliquer tout plan d'entretien exigé par la MRC.

Adoptée

2026-06-316

ACCORD DE SUBVENTION - CANADA EN FÊTE

ATTENDU la présentation par la Ville de Boisbriand d'une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Canada en fête pour le projet Fête nationale du 23 juin 2026;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 12 500 \$ avec le ministre du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30), un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'accord de subvention avec le ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Canada en fête pour la réalisation du projet Fête nationale du 23 juin 2026.

De confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

De demander l'autorisation au gouvernement du Québec pour conclure cet accord en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30).

D'autoriser madame Isabelle Gauthier, cheffe de division culture et développement social, à signer cet accord de subvention.

Adoptée

2026-06-317
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS DE BOISBRIAND POUR L'ANNÉE 2026 - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la consommation et la vente de boissons alcoolisées dans le cadre des événements ci-dessous décrits.

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand et ses partenaires à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la tenue de ces événements.

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Tournoi de baseball Atome Pee-Wee	22 au 26 juin 18 h à 23 h 20-21 juin 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Défi triple jeu	6, 7 juin 8 h à 18 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Tournoi 18UA	8 au 12 juillet 8 h à 22 h	Parc René-Lévesque	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse
Tournoi de balle- molle	3 juillet 17 h à 23 h 4, 6 juillet 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle- molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Tournoi de balle- molle adultes	29-30 août 26-27 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Provinciaux de balle-molle	11 au 13 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	Association de balle- molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Finales balle-molle adultes	19 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Open de BMX	19 septembre 8 h à 23 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing

Adoptée

2026-06-318
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE -
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES SPORTIFS
RECONNUS DE BOISBRIAND POUR L'ÉTÉ 2026 - PRÉSENCE DE CAMION ALIMENTAIRE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et
conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité
incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre des événements suivants:

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Open de BMX	19 septembre 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Finale de balle- molle adulte	19 septembre 8 h à 23 h	Parc Dereck-Aucoin	ABCB
Tournoi de balle- molle adulte	29-30 août 26-27 septembre 8 h à 23 h	Parc Dereck-Aucoin	ABCB
Tournoi Révolution	3 au 7 septembre 8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques- Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC

Adoptée

2026-06-319
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE -
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS ET LA VILLE DE
BOISBRIAND POUR L'ÉTÉ 2026 - VENTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de
denrées alimentaires dans le cadre des événements suivants :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Course locale de BMX	11 juin, 15 juillet 17 h à 22 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Défi triple jeu	6-7 juin 8 h à 18 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte- Thérèse

Tournoi de baseball Atome Pee-Wee	20-21 juin 8 h à 23 h 22 au 26 juin 18 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Tournoi de balle-molle	3 juillet 17 h à 23 h 4, 5 juillet 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Tournoi 18UA	11-12 juillet 8 h à 23 h 8 au 10 juillet 18 h à 23 h	Parc René-Lévesque	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Championnat de Tennis	15 au 19 juillet 8 h à 23 h	Parc Dereck-Aucoin Par Pellerin Parc René-Lévesque	Service des loisirs
Festival de baseball Rallyecap	1 août 8 h à 19 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte-Thérèse
Party de fin de saison à la piscine	29, 30 août 9 h à 16 h	Piscine parc Pellerin	Service des loisirs
Provinciaux de balle-molle	11 au 13 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin Parc Robert	Association de balle-molle de Saint-Eustache - Boisbriand
Open de BMX	19 septembre 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club Cycle Max Racing
Finales balle-molle adultes	19 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Tournoi de balle-molle adultes	29-30 août 26-27 septembre 8 h à 23 h	Parc Derek-Aucoin	ABCB
Tournoi Révolution	3 au 7 septembre 8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques-Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC
Patin libre Halloween	23 octobre 18 h à 23 h	Aréna	Service des loisirs

Patin libre de Noël	12 décembre 13 h à 15 h	Aréna	Service des loisirs
---------------------	----------------------------	-------	---------------------

Adoptée

2026-06-320
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ORGANISÉS PAR LES ORGANISMES RECONNUS POUR L'ANNÉE 2026 - UTILISATION D'UN APPAREIL MOBILE DE CUISSON À L'AIR LIBRE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, l'utilisation d'un appareil mobile à cuisson à l'air libre dans le cadre des événements suivants :

Événement	Date	Lieu	Promoteur
Parties AA-AAA	20-21 juin 27-28 juin 4-5 juillet 11-12 juillet 8-9 août 15-16 août 22-23 août 29-30 août 11-12 septembre 18-19 septembre 25-26 septembre 11 h à 19 h	Parc Régional	Révolution FC
Défi triple Jeu	6-7 juin 8 h à 18 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse
Tournoi de baseball Atome Pee-Wee	20 au 26 juin 18 h à 23 h (semaine) 8 h à 23 h (fin de semaine)	Parc Derek Aucoin Parc Robert	Association de baseball Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse
Tournoi de balle-molle	3 au 5 juillet 18 h à 23 h (semaine) 8 h à 23 h (fin de semaine)	Parc Derek Aucoin Parc Robert	Association de balle-molle de Saint-Eustache/Boisbriand
Tournoi de baseball U18	8 au 12 juillet 8 h à 22 h	Parc René-Lévesque	Association de baseball Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse
Festival de baseball Rallye Cap	1 août 8 h à 19 h	Parc Derek-Aucoin	Association de baseball Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse

Provinciaux de balle-molle	11 au 13 septembre 8 h à 22 h	Parc Derek Aucoin Parc Robert	Association de balle-molle de Saint-Eustache/Boisbriand
Open de BMX	19 septembre 8 h à 18 h	Parc René-Lévesque	Club de BMX Cycle Max
Tournoi Révolution	3 au 7 septembre 8 h à 23 h	Parc Régional Parc Jean-Jacques-Rousseau Parc Pellerin Parc René-Lévesque	Révolution FC

Adoptée

2026-06-321
AUTORISATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - ACTIVITÉ PROGRAMMATION BIBLIOTHÈQUE, LE 24 OCTOBRE 2026 - VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément au Règlement sur la qualité de vie, Madame Natasha Lirette à procéder à la vente de ses livres de coloriage ainsi que de tout autre objet promotionnel lié à son oeuvre artistique lors de son animation de l'activité « ColoriParty avec LimonadeCitron » à la bibliothèque, le 24 octobre 2026.

Adoptée

Remplacée par la
résolution 2026-08-477

2026-06-322
AUTORISATION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE DE CITROUILLES PAR LA LIGUE NAVALE DU CANADA - SUCCURSALE BOISBRIAND - 11 OCTOBRE 2026

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, l'activité de porte à porte de vente de citrouilles par la Ligue navale du Canada – Succursale Boisbriand, le 11 octobre 2026 entre 9 h à 16 h.

Adoptée

2026-06-323
TRANSACTION QUITTANCE - DOSSIER 700-22-043491-215

ATTENDU QUE le Centre Communautaire Religieux Hassidique (ci-après « CCRH ») a déposé une demande en Cour du Québec portant le numéro de dossier judiciaire 700-22-043491-215 (ci-après le « Dossier Judiciaire ») qui concerne le remboursement d'un trop-perçu de taxes par la Ville de Boisbriand (ci-après la « Ville »);

ATTENDU QUE le Dossier Judiciaire concernait les rôles d'évaluation et de taxation s'étendant du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2016 (ci-après le « Rôle 14-16 ») et du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 (ci-après le « Rôle 17-19 »);

ATTENDU QUE la Ville a obtenu un rejet partiel du Dossier Judiciaire avec déclaration d'abus;

ATTENDU QUE la Ville conteste la réclamation de CCRH dans le Dossier Judiciaire et a déposé une demande reconventionnelle dont le procès est fixé du 1er au 4 juin 2026;

ATTENDU QUE le Dossier Judiciaire s'inscrit dans un historique de multiples recours, devant plusieurs tribunaux administratifs et judiciaire qui ont aussi visé totalement ou partiellement les Immeubles pour le Rôle 14-16 et le Rôle 17-19;

ATTENDU QUE la Ville et CCRH souhaitent mettre un terme à tout litige qui concerne le Rôle 14-16 et le Rôle 17-19 ;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'accepter l'avis de désistement sans frais déposé par le Centre Communautaire Religieux Hassidique (ci-après « CCRH ») dans le dossier judiciaire 700-22-043491-215 (ci-après le « Dossier Judiciaire ») et d'approuver, qu'en contrepartie de ce désistement, la Ville dépose également un désistement sans frais dans ce même Dossier Judiciaire.

D'approuver la quittance complète, totale et finale donnée mutuellement entre CCRH et la Ville de tout droit, recours, action et réclamation, en capital, intérêts et frais, de quelque nature que ce soit, qu'ils ont, ont eus, pourraient avoir ou auraient pu avoir l'une à l'encontre de l'autre, découlant directement ou indirectement des faits allégués et des actes juridiques allégués dans l'un ou l'autre des actes de procédures déposés par l'une ou l'autre des parties dans le Dossier Judiciaire, ainsi qu'à tout recours concernant le Rôle 14-16 et le Rôle 17-19.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile dont, notamment, la Transaction quittance, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-324

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AVRIL 2026

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2026 montrant un total mensuel de 7 045 962 \$ et un cumulatif annuel de 18 061 368 \$.

Adoptée

2026-06-325

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - INDUSTRIA A15 -
20 810, CHEMIN DE LA CÔTE NORD - ZONE I-1 481

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5263, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment industriel à être érigé au 20 810, chemin de la Côte Nord dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par EPA Architecture, daté du 9 avril 2026;
- plan d'architecture préparé par EPA Architecture, daté du 9 avril 2026;
- plan projet d'implantation préparé par Audet arpenteurs-géomètres inc., daté du 24 mars 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Domus, daté du 24 mars 2026;
- plan civil préparé par l'Équipe Laurence, daté du 25 mars 2026.

Cette approbation est conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 72 500 \$ relative au projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge;
- à l'approbation de la dérogation mineure visant à augmenter la largeur de l'entrée charretière située du côté droit du projet.

Adoptée

2026-06-326

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION -
7232, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5273, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7232, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 7 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 1 avril 2026;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-327

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION -
7233, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5271, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7233, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 12 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 29 janvier 2026;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-328

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION -
7236, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5272, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7236, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 7 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 1 avril 2026;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;

- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-329

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7237, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5270, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7237, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 12 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 29 janvier 2026;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-330

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7243, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5269, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7243, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 12 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 29 janvier 2026;

- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-331

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7247, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5268, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7247, rue Marie-Desjardins, dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, daté du 12 mai 2026;
- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 29 janvier 2026;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 7 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 avril 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-06-332

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT - 61, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le no R-26-CU-5274, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 61, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Olivier Messier, daté du 14 avril 2026;

- plan d'implantation préparé par Labre & associés arpenteurs-géomètres, daté du 15 avril 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dessina Plan, daté du 10 avril 2026.

Adoptée

2026-06-333

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 4444 À 4456, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 473

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le no R-26-CU-5275, le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le concept d'affichage du bâtiment industriel situé aux 4444 à 4456, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 473 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé au concept d'affichage préparé par Enseignes Direct, daté du 2 avril 2026.

Adoptée

2026-06-334

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT INDUSTRIEL - 550, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE I-2 526

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5265, le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le concept d'affichage du bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud dans la zone I-2 526 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé au concept d'affichage préparé par Zone enseignes, daté du 4 mai 2026.

Adoptée

2026-06-335

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - COSTCO - 3600, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le no R-26-CU-5277, le plan d'implantation et

d'intégration architecturale pour le projet d'enseignes murales du magasin COSTCO situé au 3600, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Companella & Associés, datés du 1er avril 2026.

Adoptée

2026-06-336

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - CONSIGNACTION - 2537, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 avril 2026 portant le no R-26-CU-5276, le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'enseignes murales de l'établissement Consignaction situé au 2537, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par VisionDEL HD - TechniFAB, datés du 2 mai 2026.

Adoptée

2026-06-337

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) VOLET 1B - LIBÉRATION D'UN MONTANT RÉSERVÉ

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est signataire d'une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), volet 1B - restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale;

ATTENDU que le volet 1B du programme prévoit un financement partagé à parts égales entre le ministère de la Culture et des Communications (50 %) et la municipalité participante (50 %);

ATTENDU que la Ville de Boisbriand avait réservé une enveloppe de 1 032 000 \$ dans le cadre de ce programme pour la restauration du bâtiment situé au 331, chemin de la Grande-Côte;

ATTENDU que ce projet de restauration ne sera finalement pas réalisé;

ATTENDU que les sommes associées à ce projet n'ont pas été engagées et qu'il y a lieu d'en autoriser la libération dans le cadre du programme;

ATTENDU que cette libération permettra, le cas échéant, la réaffectation des sommes disponibles conformément aux règles et aux objectifs du programme;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la libération de l'enveloppe de 1 032 000 \$ initialement réservée par la Ville de Boisbriand dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), volet 1B, pour le projet de restauration du bâtiment situé au 331, chemin de la Grande-Côte.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

2026-06-338

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE MAI 2026

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 mai 2026.

Adoptée

2026-06-339

EMBAUCHE - ADJOINTE AU CABINET DE LA MAIRESSE

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN

APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'embaucher madame Émilie Renaud au poste cadre à temps complet d'adjointe au cabinet de la mairesse selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Mairie et Direction générale.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-06-340

ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard à une entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance pour une personne cadre, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance relativement à la fin d'emploi d'un employé cadre.

D'autoriser la mairesse, le directeur général et la directrice au Service des ressources humaines à signer tout document donnant effet à la présente recommandation.

Adoptée

2026-06-341
COMITÉ ET COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATIONS DES CITOYENS

ATTENDU que le conseil a nommé ses comités et commissions par la résolution 2025-12-720;

ATTENDU que les mandats des membres citoyens actuels arrivent à échéance en juin 2026;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer les citoyens qui sont membres des comités et commissions afin que ceux-ci soient entérinés par le conseil municipal, en respect du règlement RV-1045;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De nommer les citoyens suivants à titre de membres des comités et commissions ci-dessous, selon le terme indiqué pour chacun d'eux, en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir:

Commission de la Ville sécuritaire	
Jacinthe Chabot	fin du mandat en juin 2028
Francois Blondin	fin du mandat en juin 2028
Eve Perron	fin du mandat en juin 2028
Pierre Clément	fin du mandat en juin 2028
Maxime St-Germain	fin du mandat en juin 2028

De reconduire jusqu'en juin 2028, les mandats des citoyens membres de la Commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile:

Denys Thibodeau
Gilbert Faucher.

Adoptée

2026-06-342
DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE

ATTENDU QUE l'employeur a établi un régime de retraite sous le nom de Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU QUE ledit régime prévoit la constitution d'un comité de retraite qui doit être composé de onze membres votants et d'une possibilité de quatre membres additionnels non votants;

ATTENDU QUE le poste de membre désigné par le groupe des participants non actifs et des bénéficiaires au Comité de retraite est vacant puisqu'aucune candidature n'a été soumise à l'assemblée annuelle;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11.1.2.1 du Règlement RV-1677-1 sur le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand, l'employeur peut désigner un participant non actif si aucun membre n'a été désigné lors de l'assemblée annuelle par le groupe des participants non actifs et des bénéficiaires qui reçoivent une rente;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

De désigner madame Francine Guénette à titre de représentante des participants non actifs et des bénéficiaires au comité de retraite.

Adoptée

2026-06-343

SIGNALISATION - RETRAIT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT - RUE BLAIS

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De supprimer l'obligation d'arrêt à la jonction des rues Bolduc et Blais et d'autoriser à cette fin le retrait du panneau de signalisation.

D'interdire le stationnement face au 3142, rue Blais et d'autoriser à cette fin l'installation de trois panneaux de signalisation aux endroits suivants:

- sur la rue Bolduc, à environ 24 mètres de la jonction de la rue;
- à la jonction de la rue Blais et de la rue Bolduc;
- sur la rue Blais, en bordure du stationnement du 3142, rue Blais.

Adoptée

2026-06-344

SIGNALISATION - INTERDICTION DE STATIONNEMENT - RUE YVONNE-LACROIX

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'interdire le stationnement sur la rue Yvonne-Lacroix et d'autoriser l'installation de trois panneaux de signalisation du côté ouest de la rue Yvonne-Lacroix, dans la courbe, entre la jonction de la terrasse Filion et le 88, rue Yvonne-Lacroix.

Adoptée

2026-06-345

ACCREDITATION D'ORGANISMES

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De reconnaître l'organisme Espace Afritude Mam më nnam à titre d'organisme communautaire régional conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

De mandater le Service des loisirs pour attitrer un répondant municipal et offrir le soutien requis.

Adoptée

2026-06-346

APPUI À LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE - PROJET DE RÉFECTION AU STADE D'ATHLÉTISME RICHARD-GARNEAU DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA

ATTENDU que le stade d'athlétisme Richard-Garneau est la seule piste d'athlétisme de niveau international desservant l'ensemble de la région des Laurentides;

ATTENDU que le club d'athlétisme Corsaire-Chaparral, organisme reconnu par la Ville de Boisbriand, y tient ses entraînements et ses compétitions;

ATTENDU que le stade est fréquenté par les élèves de la Polyvalente Sainte-Thérèse ainsi que par les élèves du programme sport-études de l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU que des travaux de réfection majeurs du stade doivent être entrepris, incluant des travaux de pavage et de remplacement du revêtement synthétique, lesquels ont obtenu une subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA;

ATTENDU que suite à cette première estimation de travaux, il s'avère que de nouveaux travaux sont nécessaires en raison d'un affaissement de la piste, ce qui nécessite des travaux de stabilisation et la construction d'un ponceau, estimé à 1,5 million \$;

ATTENDU qu'une nouvelle demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme PAFIRSPA afin de couvrir ces nouveaux travaux;

ATTENDU que cette infrastructure est essentielle pour la région des Laurentides, permettant aux jeunes de s'initier à l'athlétisme et de progresser jusqu'à atteindre les plus hauts niveaux de compétitions;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la Ville de Sainte-Thérèse dans le cadre du projet de réfection du Stade d'athlétisme Richard-Garneau, afin que ce dernier puisse bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Adoptée

2026-06-347
APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - REMPLACEMENT DE LA SURFACE DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE - COLLÈGE BOISBRIAND

ATTENDU que le Collège Boisbriand a déposé une demande d'appui à la Ville afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air du ministère de l'Éducation;

ATTENDU que le Collège Boisbriand souhaite procéder au remplacement de la surface du terrain synthétique situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune à Boisbriand;

ATTENDU que cette infrastructure est susceptible de bénéficier à l'ensemble de la population;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'appuyer le projet du Collège Boisbriand visant le remplacement de la surface du terrain synthétique afin que celui-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

De s'engager à conclure une entente avec le Collège afin que cette infrastructure soit accessible à l'ensemble de la population.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

Dans le cadre de son allocution, madame la conseillère Chantal Vaillancourt annonce sa démission du parti politique Ralliement des citoyens de Boisbriand.

2026-06-348

APPUI À LA VILLE DE ROSEMÈRE - MOUVEMENT ZACHARY MIRON

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS

D'appuyer la Ville de Rosemère dans le cadre de son soutien au Mouvement Zachary Miron qui a comme objectif la protection de la santé des jeunes et qui, dans un tel contexte, requiert un encadrement de la vente des boissons énergisantes aux personnes de moins de 16 ans.

Adoptée à l'unanimité

2026-06-349

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 21 h 05.

Adoptée